

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2023

Délibération : **2023-02- 11**
OBJET : **DENOMINATION VOIE - IMPASSE DES VIOLETTES**
Nomenclature : **8.3.1**

En exercice : 26

Présents : 17

Pouvoirs : 8

Absents : 1

Votants : 25

Délibération comportant :

Annexe : ANNEXE-
DENOMINATION VOIE-
IMPASSE DES
VIOLETTES.pdf

Le dix février deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois février deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Christian CORDEIRO.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Valérie ROBERT, Benjamin VACHET donne pouvoir à Claude RINCE, Mickaël MENDES donne pouvoir Isabelle GROLLEAU, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER, Emile FORTINEAU donne pouvoir à Gwénola LEBRETON, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Benoît PERDONCIN donne pouvoir à Christian CORDEIRO.

Le ou les membres absent(s) :

Frédéric CHAPEAU

Rapporteur : Claude RINCE

Dans le cadre du permis d'aménager n°44209 22 E0005, accordé le 7 octobre 2022, il convient de dénommer l'impasse créée. Les propriétaires ont proposé de dénommer la voie : Impasse des Violettes.

Considérant la présentation faite en commission aménagement le 24 janvier 2023,

Considérant le plan annexé,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De DENOMMER la voie du permis d'aménager 44209 22 E005 : Impasse des Violettes

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 10 février 2023
Alain ROYER, Maire



Secrétaire de séance
Elisa DRION

